



Accident animal en divagation

Par **Victor**, le **26/03/2013** à **11:49**

Bonjour, voici mon soucis. J ai heurté la tête d un cheval en divagation sur la route en voiture. Ceci m est arrivé à 4h50 un lundi matin. Je n ai pas prévenu la gendarmerie mais ils ont été contactés 5 mn après, par un usager de la route, et sont intervenus vers 5h00 pour attraper le cheval et le mettre dans un enclos. Le proprio du cheval se présente le mercredi à la gendarmerie et récupère son cheval. Je rentre de déplacement le vendredi de la même semaine et contact la gendarmerie qui me donne le nom du proprio du cheval. Je vais chez mon assureur pour remplir un constat, ils envoient une lettre au proprio du cheval qui dément formellement les faits. Il me paraît très difficile pour lui de prouver qu il y avait un autre cheval sur la même route à la même heure et au même endroit. L expert estime les dégâts à 2000 euros sur mon véhicule. Que puis je faire sachant que je suis assuré au tiers?